



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 428

SÉANCE du 9 OCTOBRE 2018

Présidence de Monsieur Jean-François DEPRET Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 27/09/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Étaient présents :

AUCHART Ernest - BAILLEUL Alain - BAVIERE Jean-Pierre - BRICOUT Damien - CARTON Philippe - CAYET Alain - COLLE Pierre - COTTEL Jean-Jacques - DAMART Daniel - DELCOUR Jean-Pierre - DEPRET Jean-François— DERUY Isabelle - DROMART Evelyne - GORIN Sylvie - GUILLEMANT Pierre - HECQ David - LACHAMBRE Pascal - LETURQUE Frédéric - LEVIS Jean-Claude - MASTIN Philippe - MATHISSART Michel - NORMAND Arnold - PLU Jean-Claude - SEROUX Michel - TABARY Daniel - TILLARD Jean-Luc - VAHE Daniel - ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à DELCOUR Jean-Pierre - BLONDEL Michel donne pouvoir à PLU Jean-Claude - BOUQUILLON Daniel donne pouvoir à DROMART Evelyne - COULON Géry donne pouvoir à GORIN Sylvie - DELEURY Jean-Pierre - DESAILLY Jean-Michel - DUE Gérard donne pouvoir à COLLE Pierre - FERET Claude donne pouvoir à LETURQUE Frédéric - GOMES Stéphane donne pouvoir à GUILLEMANT Pierre - MICHEL Didier donne pouvoir à DEPRET Jean-François - MILLEVILLE Bernard - PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à LACHAMBRE Pascal - POTEZ Roger - POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel - PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques - PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude - ROSSIGNOL Françoise donne pouvoir à MATHISSART Michel - SKOWRON Richard donne pouvoir à AUCHART Ernest - THIEBAUT Véronique donne pouvoir à ZIEBA Jean-Marie - THUILOTT Didier donne pouvoir à MASTIN Philippe - VAN GHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain.

Nombre de membres en exercice : 48

- Présents : 28

- Votants : 45

- Pouvoirs : 17

Vote :

- Pour : 45

- Contre : 0

- Abstention : 0

Représentation de la Communauté urbaine d'Arras au sein du Comité syndical du SCoT DE L'ARRAGEOIS (SCOTA)

Vu la délibération du 11 avril 2018 modifiant les statuts du SCoT de l'Arrageois les statuts du SCOTA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 approuvant les statuts modifiés du Syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois (SCOTA) ;

Considérant le décès de Philippe RAPENEAU, survenu brutalement le 31 Juillet 2018, entraînant par conséquent la vacance d'un siège de représentant au Comité Syndical du SCOTA ;

Vu la délibération de la Communauté urbaine d'Arras en date du 13 septembre 2018 portant modification de la représentation de la Communauté urbaine d'Arras au sein du Syndicat mixte du SCoT de l'Arrageois (SCOTA) ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2018

Reçu en préfecture le 15/10/2018

Affiché le 12/10/2018



ID : 062-256203100-20181009-428_09102018-DE

Compte tenu de ce qui précède et conformément aux dispositions précitées, Monsieur Jean-François DEPRET déclare Monsieur Arnold NORMAND installé dans ses fonctions de membre du Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT de l'arrageois.

Adopté à l'unanimité

Le 1^{er} Vice-Président

Jean-François DEPRET

